



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°6

Page 1 sur 1

Réunion du 21 septembre 2026

Président : M. BOUQUET Jérôme.

Présents : Mme HERMANT Vanessa. M.FERCHAUD Philippe.

En Visio : Mmes DELORT Catherine. DUTHIN Patricia. MM. BARIS Jean-François. REPENTIN Eric.

Absent : M. KOUROGHLI jamel.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

SD3 – (amende 40 €) :

Poule A – LA JARRIE FC 2 – match n° 56425952 du 05/09/2026 (1^{er} forfait)

SD4 – (amende 40 €) :

Poule D – DRAGONS VERTS FCBVT 1 – match n° 56427087 du 20/09/2026 (1^{er} forfait)

VÉTÉRANS – (amende 40 €) :

Poule B – JONZAC ST GERMAIN FC 4 – match n° 56534772 du 18/09/2026 (1^{er} forfait)

Poule B – FCF/CHANIERES 3 – match n° 56534773 du 18/09/2026 (1^{er} forfait)

CHALLENGE DES RÉSERVE – (amende 35 €) :

SEUDRE OCÉAN FC 2 – match n° 79299448 du 12/09/2026

BOURCEFRANC CHAPUS 2 – match n° 79299459 du 12/09/2026

MATCH ARRÊTÉ

Match n° 56425691 du 05/09/2026 en D2 POULE B SUD 17 FC 2 – THENACAISE ES 1 :

Match arrêté à la 46^{ème} minute. Problème d'éclairage.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a décidé de faire rejouer le match samedi 31/10/2026 à 20 heures.

Le Président,
Jérôme BOUQUET

La secrétaire de séance,
HERMANT Vanessa